



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110131-13142-DE-1-1_0
Date de signature : 01/02/11
Date de réception : mardi 1 février 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.63

Séance publique du

31 janvier 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CENTRE SOCIAL LA PROVENCE. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE. DECOMPTE GENERAL DEFINITIF. QUITUS DONNE AU MANDATAIRE. BILAN DE CLOTURE.

Le 31/01/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 25 Janvier 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Christine BERNARD à Mme Charlotte BENON, Mme Danièle BRUNET à M. Eric CHEVALIER, M. Robert FOUQUET à M. Francis TAULAN, M. André GUINDE à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Alexandre GALLESE, Mme Françoise TERME à Mme Fatima DRAOUZIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, M. Jacques GARCON, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Arlette OLLIVIER

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31/01/11

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Sophie JOISSAINS

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : CENTRE SOCIAL LA PROVENCE. CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE.
DECOMPTE GENERAL DEFINITIF. QUITUS DONNE AU MANDATAIRE. BILAN DE
CLOTURE. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibérations n° 2004.1444 en date du 20 décembre 2004 et n° 2006.0599 en date du 11 mai 2006, a adopté la convention de mandat et l'avenant n° 1 confiant à l'Office Public de l'Habitat Pays d'Aix Habitat (OPH PAH) les travaux du « Centre Social La Provence », pour un coût prévisionnel global de 1 717 803,86 € TTC.

Il convient de noter que la Ville a bénéficié d'un partenariat financier du Conseil Régional à hauteur de 123 137,95 € et de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 300 000,00 €.

L'OPH PAH a produit un décompte définitif qui fait ressortir en :

Dépenses € TTC: **1 582 990,57,**

- Honoraires :	143 505,42
- travaux :	1 351 999,79
- frais divers :	11 905,73
- rémunération mandataire	75 579,63

Recettes € TTC: **1 590 723,01.**

Ce bilan fait ressortir un solde créditeur en faveur de la Ville de 7 732,44 € TTC.

En dernier lieu, l'OPH PAH sollicite, conformément à l'article 9 de la convention de mandat, le quitus pour cette opération.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le bilan de clôture pour le mandat ayant confié à l'Office Public de l'Habitat Pays d'Aix Habitat les travaux de construction du « Centre Social La Provence ».

- **DIRE** que ce bilan fait ressortir un solde créditeur en faveur de la Ville de 7 732,44 € TTC.

- **DONNER QUITUS** à l'Office Public de l'Habitat Pays d'Aix Habitat pour les travaux d'aménagement du « Centre Social La Provence ».

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué aux Grands Travaux à signer tout les documents afférents à ce dossier.

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

**2011.63 - CENTRE SOCIAL LA PROVENCE. CONVENTION DE MAITRISE
D'OUVRAGE. DECOMPTE GENERAL DEFINITIF. QUITUS DONNE AU MANDATAIRE.
BILAN DE CLOTURE.**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02 Février 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**